

13 MARS 2018

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 13 mars 2018.

Monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général/secrétaire-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h03.

Environ vingt (20) personnes étaient présentes dans la salle.

2018-03-52 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Lamarre, appuyé par Monsieur la conseillère Marie-Ève Boutin et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert à toute question d'intérêt public, à savoir :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du Conseil suivants :

Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1,
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2,
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4,
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5;
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018;
- 3.2 Résolution approuvant le choix d'une firme d'avocats pour le processus d'accréditation syndicale des employés, la représentation en vertu de l'article 15 du dossier d'une employée et la négociation de la convention collective;
- 3.3 Résolution approuvant la date du 16 mars 2018, pour la tenue du CA du directeur général, administrateur de la Zone Sud-Ouest de la Montérégie (5) pour l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- 3.4 Résolution approuvant le rapport des sites contaminés de la municipalité et réclamé par le MAMOT relativement à la nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés;
- 3.5 Résolution approuvant le Règlement no. 2018-368 modifiant le règlement relatif aux animaux no.96-124;
- 3.6 Résolution approuvant le prolongement du dépôt de la Politique familiale de la Municipalité avec l'autorisation de signatures de l'addenda du protocole d'entente;

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.2 Adoption des comptes à payer ;
- 4.3 Adoption du règlement sur le traitement des élus municipaux ;
- 4.4 Résolution approuvant l'avis de changement demandé par la firme Saint-Denis Thompson pour le soutènement de la façade de l'église;
- 4.5
- 4.6 Résolution approuvant le choix de la firme qui s'occupera des opérations pour le traitement des eaux usées et de l'alimentation en eau potable

13 MARS 2018

pour les années 2018-2019-2020 et une possibilité d'année d'option pour la prolongation;

4.7 Transféré au point 5.2.3.;

4.8

4.9 Dossier photocopieur;

4.10 Résolution approuvant la réclamation à la MRC des Jardins de Napierville pour la réfection de la Chapelle Reposeoir;

4.11 Résolution approuvant l'offre de services de la firme Contact Cité pour la formation de nouveaux membres du Comité d'analyse des soumissions;

5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

5.1 Informations concernant la bibliothèque municipale ;

5.2. DEMANDE DE COMMANDITES

5.2.1. Résolution approuvant une demande de partenariat pour les Jeux régionaux de la FADOQ;

5.2.2. Résolution approuvant une adhésion à l'organisme SCABRIC pour l'année 2018;

5.2.3. Résolution demandant une participation au 6e Agristars de la Fédération de l'UPA;

6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7. 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Informations sur le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur ;

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Résolution approuvant l'achat de 50 compteurs d'eau pour de nouvelles constructions résidentielles;

9.2. Résolution approuvant les travaux de voirie à effectuer pour 2018 et autorisant le lancement d'appel d'offres;

9.3 Résolution approuvant les conditions d'utilisation du conteneur de matériaux de construction pour la saison 2018;

9.4. Résolution approuvant l'achat de 2 pompes submersibles pour le système de traitement des eaux usées au projet Landry;

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1.

10.2. Résolution approuvant la levée de l'avis de réserve foncière sur le lot 2 711 466 (Projet Landry);

10.3 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1410, rue des Marchands (lot 5 645 668);

10.4 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1114, rue des Meuniers (lot 5 645 628);

10.5 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1210, rue des Aubergistes (lot 5 645 655);

10.6 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1407, rue des Marchands (lot 5 645 719);

10.7 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étage) au 1113, rue des Meuniers (lot 5 645 641);

10.8 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitations jumelées (1 étage) au 1157 et 1159, rue des Meuniers (lots 5 645 714 et 5 645 715);

10.9 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1216, rue des Aubergistes (lot 5 645 652);

10.10 Résolution approuvant le processus de modification du règlement de zonage relatif à la demande concernant un projet intégré sur le lot 2711 553;

10.11 Résolution approuvant la demande de PIIA MODIFIÉE relative au changement de matériaux de revêtement, des ouvertures et accès de la résidence située au 161 rue Principale;

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. ENVIRONNEMENT

13 MARS 2018

- 13. DIVERS
- 14. 2ième PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. PROCHAINE RENCONTRE (10-04-2018)
- 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2018-03-53 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 février 2018, plus de 72 heures avant la présente assemblée, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT de dispenser le directeur général/secrétaire-trésorier d’en faire la lecture et d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018 tel que présenté et rédigé.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	propose	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	était absente	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	appuie	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

ADOPTÉ

2018-03-54 - Résolution approuvant le choix d’une firme d’avocats pour le processus d’accréditation syndicale des employés, la représentation en vertu de l’article 15 du dossier d’une employée et la négociation de la convention collective

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de mandater Me Orélie Landreville, de la firme d’avocats Dunton Rainville, pour le processus d’accréditation syndicale des employés, la négociation de la convention collective et la représentation de la municipalité à un dossier en litige.

En réponse à une requête présentée en vertu de l’article 15, il est aussi résolu d’offrir un montant forfaitaire de 1 000 \$ en échange de l’abandon de sa plainte et de la signature d’une quittance finale et complète par les parties.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

13 MARS 2018

2018-03-55 - .Résolution approuvant la date du 16 mars 2018, pour la tenue du CA du directeur général, administrateur de la Zone Sud-Ouest de la Montérégie (5) pour l’Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d’approuver la date du 16 mars 2018, pour la tenue du CA du directeur général, administrateur de la Zone Sud-Ouest de la Montérégie (5) pour l’Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

Les frais inhérents à cette activité sont défrayés par l’ADMQ.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2018-03-56 - .Résolution approuvant le rapport des sites contaminés de la municipalité et réclamé par le MAMOT relativement à la nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés

ATTENDU que les municipalités doivent intégrer à leurs états financiers pour l’exercice 2015 les opérations comptables découlant de l’application du chapitre SP 3260 du manuel de comptabilité de CPA Canada, tel que notamment indiqué à la mise à jour 2015 du Manuel de la présentation de l’information financière municipale;

ATTENDU qu’en vertu des dispositions du chapitre SP 3260, les municipalités doivent à compter de l’exercice financier terminé le 31 décembre 2015, constituer et alimenter une réserve financière afin d’accumuler les sommes requises en vue de la réhabilitation éventuelle de sites contaminés qu’elles possèdent, lorsque les conditions identifiées sont constatées, sous la forme d’un passif au titre des sites contaminés comptabilisé à ses états financiers;

ATTENDU qu’à la suite de l’analyse exhaustive et documentée de ses propriétés en fonction des modalités et exigences formulées au chapitre SP 3260, la Municipalité doit déterminer le montant de ce passif, en établir l’échelonnement des versements annuels et choisir la méthode d’application qu’elle retient pour comptabiliser son passif au titre des sites contaminés;

ATTENDU que la Municipalité doit également choisir si elle décide, à titre de mesure d’allègement fiscal, d’effectuer en parallèle une affectation au poste « Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir » (DCTP) afin d’atténuer les impacts négatifs de cette nouvelle obligation comptable sur le compte de taxes de ses contribuables;

ATTENDU que le directeur général, a procédé à l’analyse formelle et détaillée du dossier afin d’accompagner le conseil dans sa prise de décision;

13 MARS 2018

ATTENDU que monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général, a déposé son rapport final aux membres du Conseil et au vérificateur/auditeur externe, Monsieur Michaël Rodrigue, et que ceux-ci, après en avoir pris connaissance, le considère complet, pertinent et apte à satisfaire aux exigences, normes et prescriptions du chapitre SP 3260;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents,

Que les membres du Conseil présents acceptent le dépôt du rapport final « Normes comptables – Chapitre 3260 – Passif au titre des sites contaminés.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2018-03-57 - Résolution approuvant le Règlement no. 2018-368 modifiant le règlement relatif aux animaux no.96-124

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d’approuver le Règlement no. 2018-368 modifiant le règlement relatif aux animaux no.96-124. Qui se décrit comme suit :

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

RÈGLEMENT NO. 2018-368

Règlement no. 2018-368 modifiant le règlement relatif aux animaux no.96-124

Attendu que le conseil souhaite modifier la tarification applicable à la garde des animaux;

Attendu que le conseil prévoit apporter des modifications quant à la délivrance des licences obligatoire pour chien;

Attendu qu’un avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du conseil du 13 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUÉ ET ORDONNÉ CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1

L’article 1.4 du règlement 96-124 est abrogé et remplacé par l’article suivant :
«1.4 Chien guide ou d’assistance

13 MARS 2018

Un chien dressé pour pallier à un handicap visuel ou à tout autre handicap, un chien destiné à être entraîné pour servir de chien-guide, placé en famille d'accueil pour une période d'un (1) an environ par un organisme à but non lucratif reconnu, œuvrant dans le domaine des chiens-guide. »

ARTICLE 2

L'article 5.3 du règlement 96-124 est abrogé et remplacé par les articles 5.3 et 5.3.1 suivants :

«5.3 Le paragraphe 5.1 ne s'applique pas dans le cas d'un chien : a) gardé uniquement pour fin d'élevage commercial, par un éleveur dûment reconnu et dont les activités sont conformes au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité; b) gardé à des fins de vente par une personne exerçant le commerce de vente d'animaux (animalerie) conformément au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité; c) âgé de moins de 3 mois.

5.3.1 Nonobstant l'article 5.3, un chien faisant partie d'un élevage commercial et utilisé à des fins personnelles, comme chien de traîneau ou autres, doit porter un médaillon et son gardien doit obtenir une licence pour chaque animal dont il est le gardien.»

ARTICLE 3

L'article 5.5 du règlement 96-124 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

«5.5

La licence est annuelle et est valide pour la période du 1^{er} avril au 31 mars. Le médaillon d'identité est permanent et incessible. Il demeure valide pendant toute la durée de la vie du chien.»

ARTICLE 4

L'article 5.6 du règlement 96-124 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

«5.6 Coût de la licence

La somme à payer pour l'obtention d'une licence est fixée à 15 \$ annuellement. Cette somme n'est ni divisible, ni remboursable. La licence est gratuite pour un chien-guide ou d'assistance lorsqu'elle est demandée par un gardien qui présente une preuve de son handicap.»

ARTICLE 5

L'article 5.7 du règlement 96-124 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

«5.7

Quand un chien devient sujet à l'application du présent règlement, son gardien doit obtenir la licence requise par le présent règlement dans les trente (30) jours de l'acquisition dudit chien ou dès que le chiot atteint d'âge de trois (3) mois. Le délai le plus long s'appliquant.

»

ARTICLE 6

L'article 5.9 du règlement 96-124 est modifié pour le lire comme suit :

«5.9

13 MARS 2018

Lorsque la demande de licence est faite par un mineur, le père, la mère, le tuteur ou répondant du mineur doit consentir à la demande au moyen d'un écrit signé et produit avec celle-ci. Les nom et prénom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne qui y consent doit y être inscrit.»

ARTICLE 7

L'article 5.10 du règlement 96-124 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

«5.10
Sous réserve de l'article 5.9, une licence est délivrée à toute personne qui présente une demande conforme à l'article 5.8 et qui paie la somme exigible.

Un médaillon indiquant le numéro d'immatriculation du chien et le nom de la municipalité est remise à la personne à qui la licence est délivrée.

Le chien doit porter le médaillon en tout temps et le gardien doit conserver le certificat et le présenter sur demande de l'autorité compétente. »

ARTICLE 8

L'article 5.13 du règlement 96-124 est modifié et se lit comme suit :

«5.13
Au cas de perte ou destruction du médaillon, le gardien du chien à qui il a été délivré peut en obtenir un duplicata pour la somme de cinq dollars (5\$). »

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Mme Lise Sauriol, mairesse

M Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 13 février 2018
Dépôt du projet de règlement le 13 février 2018
Adoption : prévu le 13 mars 2018
Entrée en vigueur :

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

13 MARS 2018

ADOPTÉ

2018-03-58 - Résolution approuvant le prolongement du dépôt de la Politique familiale de la Municipalité avec l'autorisation de signatures de l'addenda du protocole d'entente

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de demander au Ministère de la Famille le prolongement du dépôt de la Politique familiale de la Municipalité, pour une période de 24 mois, avec l'autorisation de signatures de l'addenda du protocole d'entente au directeur général/secrétaire-trésorier ou son remplaçant.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2018-03-59 - Adoption des comptes à payer

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, que les comptes à payer du mois de février 2018, sur la liste préparée à cet effet, soient adoptés tels que présentés :

Le total des **comptes à payer** de février 2018 à même le fonds général est de 115 834.08 \$.
Le total des **paies** de février 2018 : 48 700.89 \$.

Pour un total de 164 534.97 \$

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2018-03-60 - Résolution approuvant l'avis de changement demandé par la firme Saint-Denis Thompson pour le soutènement de la façade de l'église

Considérant que la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a octroyé à l'entreprise Saint-Denis Thompson le mandat e procéder au soutènement de la façade de l'église au montant de 64 900 \$, plus taxes applicables;

13 MARS 2018

Considérant que l'entreprise Saint-Denis Thompson a répondu à un devis technique qui comportait, à l'article 12.0 que :

<<12.0 MODIFICATION DES TRAVAUX

Le maître d'œuvre peut, en tout temps, apporter des modifications au marché. Ces modifications n'ont pas pour effet d'annuler le Contrat; l'Entrepreneur ne peut s'en prévaloir comme cause de résiliation et doit s'y conformer.

Toutefois, le maître d'œuvre doit obtenir les autorisations requises et nécessaires ainsi que l'approbation formelle de la Municipalité avant de donner à l'Entrepreneur l'ordre d'exécuter ces modifications.

Lorsque des modifications ont pour effet de changer le coût des travaux, la Municipalité doit donner son accord au préalable et le prix en est calculé selon les modalités suivantes :

- a) par l'application des prix unitaires ou forfaitaires présentés par l'Entrepreneur dans le formulaire de soumission;*
- b) selon un prix négocié jugé acceptable par les deux parties;*
- c) selon la méthode des « dépenses contrôlées »; la valeur de ces travaux est alors calculée comme suit :*
 - i. les salaires des contremaîtres et de la main-d'œuvre bel et bien occupés directement à l'exécution de ces travaux supplémentaires, selon les taux de salaire indiqués dans le décret relatif à l'industrie de la construction, plus les frais accessoires connexes imposés par les lois et les décrets;*
 - ii. le prix de revient des matériaux incorporés aux ouvrages supplémentaires ou nécessaires à leur exécution, incluant les taxes applicables;*
 - iii. le matériel nécessaire accepté par le maître d'œuvre, exception faite des outils habituels des artisans, selon les taux de location de machinerie lourde publiés par le directeur général des achats des Services gouvernementaux relevant du Conseil du trésor, au moment de l'exécution de ces travaux supplémentaires ou, à défaut, selon les taux de louage du marché local;*
 - iv. une majoration de quinze pour cent (15 %) est ajoutée au total des montants de l'alinéa « 1 » et une majoration de dix pour cent (10 %) à celui de l'alinéa « 2 », pour couvrir les frais généraux et les profits.*

À la fin de chaque jour où des travaux supplémentaires sont exécutés, l'Entrepreneur doit faire un état en trois (3) copies, indiquant en détail les travaux exécutés, les noms des ouvriers avec leur classification quant à leur emploi, les heures de travail, le taux des salaires, la quantité et le coût des matériaux incorporés dans les ouvrages, ainsi que le genre de matériel et les heures de son utilisation. L'Entrepreneur doit signer l'état journalier des travaux supplémentaires et le transmettre au maître d'œuvre.

Aux fins d'approbation de ces états journaliers, la Municipalité se réserve le droit de les vérifier chez l'Entrepreneur et ses Sous-traitants.>>

Considérant qu'après avoir terminé les travaux de soutènement en décembre 2017, l'entreprise Saint-Denis Thompson a présenté un avis de changement, pour l'installation de tiges supplémentaires, au montant de 3 600 \$ plus taxes applicables;

13 MARS 2018

Considérant que l’avis de changement a été présenté à l’ingénieur responsable de l’approbation des travaux le 11 janvier 2018;

Par conséquent,

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de REFUSER le paiement de l’avis de changement présenté par l’entreprise Saint-Denis Thompson, puisque l’article 12.0 au devis demandait l’autorisation d’un représentant municipal pour approbation.

Pour cette raison le résultat du vote est le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1		X
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,		X
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,		X
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4		X
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5		X
Monsieur François Ledoux, au poste No.6		X
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total		6

ADOPTÉ

2018-03-61 - Résolution approuvant le choix de la firme qui s’occupera des opérations pour le traitement des eaux usées et de l’alimentation en eau potable pour les années 2018-2019-2020 et une possibilité d’année d’option pour la prolongation du mandat

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d’approuver le choix de la firme SIMO qui s’occupera des opérations pour le traitement des eaux usées et de l’alimentation en eau potable pour les années 2018-2019-2020 et, le cas échéant, pour une année optionnelle de prolongation du mandat, au montant de 165 333 \$, plus taxes applicables.

Le résultat du comité de sélection était le suivant :

GRILLE D’ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES

PARTIE 1				
ÉVALUATION DE CHAQUE SOUMISSION		Soumission SIMO	Soumission Amec Foster Wheler	Soumission Nordikeau
CRITÈRES DE QUALITÉ	Nbre max de points	Pointage	Pointage	Pointage
LA FIRME :	10	10	7.83	7.33
1.1. Présentation et organisation				
1.2. Expérience de la firme dans des projets Municipaux similaires	30	29.66	23.66	30
COMPÉTENCE DE L’ÉQUIPE :	20	19	18	19.33
2.1. Expérience du gestionnaire de mandat				
2.2. Expérience des ressources proposées	20	19.33	13.33	17.66
ORGANISATION DU PROJET : Méthodologie				

13 MARS 2018

3.1. Compréhension du mandat	5	5	5	5
3.2. Calendrier des activités	15	15	6	11.33
POINTAGE TOTAL INTERIMAIRE	100	97.99/100	73.33/100	90.62/100
Les enveloppes de prix des soumissions dont le pointage interimaire est de moins de 70 points seront retournées au soumissionnaire, <u>sans qu'elles n'aient été ouvertes.</u>				

PARTIE 2			
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Soumission SIMO	Soumission Amec Foster Wheler	Soumission Nordikeau
Prix soumissionné (uniquement pour les soumissions dont le pointage interimaire est d'au moins 70 points)	165 333 \$	210 350 \$	199 850 \$
Établissement du pointage final Application de la formule (<u>pointage interimaire + 50</u>) X 10 000 Prix soumissionné	8.95	5.86	7.04
RANG ET ADJUDICATAIRE	1	3	2

MEMBRES DU COMITÉ :

Jean-Pierre Cayer, secrétaire du comité

Signé à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 22 février 2018, 20h15

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
<u>Total</u>	6	

œ ADOPTÉ œ

2018-03-62 - Résolution approuvant le changement du photocopieur Canon iRC-5250

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d’approuver le changement du photocopieur Canon iRC-5250 pour le copieur SHARP MX-5050N, offert par l’entreprise Bureautic 360, selon l’option la plus avantageuse, soit en location de 60 mois ou l’achat du photocopieur.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	

13 MARS 2018

Madame Lise Sauriol, mairesse		
<u>Total</u>	6	

ADOPTÉ

2018-03-63 - Résolution approuvant la réclamation à la MRC des Jardins de Napierville pour la réfection de la Chapelle Reposeoir

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d’approuver la réclamation, au montant de 5 059 \$, à la MRC des Jardins de Napierville pour la réfection de la Chapelle Reposeoir, en vertu de programme Pacte Rural 2014-2019.

Il est aussi résolu de reporter le montant excédentaire de 4 203 \$ de ce projet, au Fonds de Développement Territorial 2016.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
<u>Total</u>	6	

ADOPTÉ

2018-03-64 - Résolution approuvant l’offre de services de la firme Contact Cité pour la formation de nouveaux membres du Comité d’analyse des soumissions

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d’approuver l’offre de services de la firme Contact Cité, au montant de 1 200 \$, plus taxes applicables, pour la formation de nouveaux membres du Comité de sélection et d’analyse des soumissions.

Il est aussi résolu de proposer aux municipalités environnantes de joindre des candidats à cette formation et de répartir les coûts au prorata des participants.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
<u>Total</u>	6	

ADOPTÉ

2018-03-65 - Résolution approuvant une demande de partenariat pour les Jeux régionaux de la FADOQ

13 MARS 2018

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de REFUSER une demande de partenariat pour les Jeux régionaux de la FADOQ.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1		X
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,		X
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,		X
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4		X
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5		X
Monsieur François Ledoux, au poste No.6		X
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total		6

ADOPTÉ

2018-03-66 - Résolution approuvant une adhésion à l’organisme SCABRIC pour l’année 2018

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d’approuver une adhésion à_l’organisme SCABRIC pour l’année 2018, au montant de 100 \$.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2018-03-67 - Résolution demandant une participation au 6e Agristars de la Fédération de l’UPA

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de REFUSER une participation au 6e Agristars de la Fédération de l’UPA.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1		X
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,		X
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,		X
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4		X
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5		X
Monsieur François Ledoux, au poste No.6		X
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total		6

ADOPTÉ

Point 6 - INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE - 19h25

13 MARS 2018

- Remerciements aux bénévoles qui ont organisé le souper des bénévoles;
- Remerciements aux intervenants qui ont aidé à la résolution des problèmes d’inondation au Chalet des Loisirs et à la panne survenue à la station de pompage face au 247, Saint-Marc;
- Organisation de la Chasse aux œufs de Pâques qui se tiendra le 24 mars 2018;
- Tenue de la Friperie les 30 et 31 mars 2018. Un montant de 800 \$ a été amassé depuis septembre 2018.

Point 7 - 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS 19h27

- Balance des travaux à effectuer à la Chapelle Reposoir;
- Point 3.2 – date de l’audition;
- Règlement sur le traitement des élus municipaux – demande de révision;
- Description de la tâche des membres du Conseil et heures de travail mensuel – préciser une indexation;
- Médailles pour les chiens – date de remise;
- Voir à la démolition de la résidence face au 215-217 Édouard VII;
- Acquisition du photocopieur.

Fin de la période de question à 19h43

2018-03-68 - Résolution approuvant l’achat de 50 compteurs d’eau pour de nouvelles constructions résidentielles

	Prix Compteurs 3/4"			Compatibilité avec le lecteur Kemp-meek	Interrogateurs et fil inclus
	20 compteurs	50 compteurs	60 compteurs		
Les compteurs Lecomte	158.48\$ ch. + frais de livraison	158.48\$ ch. <u>sans frais de livraison</u>		NON*	OUI
CDEDQ	148.59\$ ch. + livraison	142.00\$ ch. <u>sans frais de livraison</u>		OUI	OUI
TEKNQ (compteurs Neptune)			163.78\$ ch. + livraison	NON - Nouvel appareil au prix de	NON

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d’approuver l’achat de 50 compteurs d’eau, de l’entreprise CDEDQ, pour de nouvelles constructions résidentielles, au montant de 142 \$/chacun plus taxes applicables.

13 MARS 2018

				1500.00\$	
--	--	--	--	-----------	--

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2018-03-69 - Résolution approuvant les travaux de voirie à effectuer pour 2018 et autorisant le lancement d’appel d’offres

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d’approuver que les travaux de voirie suivants soient effectués pour 2018 et que soient lancées les appels d’offre pour ces travaux:

PAVAGE		Montant estimé
Niveleuse accotement montée Langevin (1700m) + Pavage Flextech de la Montée Langevin		220 000.\$
Pavage du rang Du Coteau entre montée Langevin et la voie ferrée : 4019m longueur	Plan et devis : 25 000 \$ Surveillance : 8 000 \$ Laboratoire : 25 000\$ Travaux : 491 000 \$	549 000 \$
FOSSÉ		
Fossé montée Gagné	Pelle 4.5 j= 5 265. \$ Camions : 8 000 \$	14 000\$

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2018-03-70 - Résolution approuvant les conditions d’utilisation du conteneur de matériaux de construction pour la saison 2018

13 MARS 2018

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d’approuver les modifications suivantes aux conditions d’utilisation du conteneur de matériaux de construction pour la saison 2018 :

Suggestions pour de modification du service de conteneur :

- 1. Modifier les tarifs afin de se baser sur une remorque standard de 4’ x 8’ x 2’(h)= (64pi³):
- 2. Modifier le format de conteneur pour celui d’une capacité de 20 verges.
Le conteneur de 20 verges (4’ de haut) rend plus facile le remplissage à partir d’une remorque qu’un conteneur de 40 verges (8’ de haut).
Le conteneur de 40 verges est plus économique puisque le prix n’est pas le double de celui d’un conteneur 20 verges;
- 3. Modifier les jours d’ouverture du site.
 - a. Mercredi : sur rendez-vous 8h30 à 12h et 13h à 16h30
 - b. Vendredi : sur rendez-vous 8h30 à 12h et 13h à 16h30
 - c. Le 2e samedi du mois.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
<u>Total</u>	6	

∞ ADOPTÉ ∞

2018-03-71 - Résolution approuvant l’achat de 2 pompes submersibles pour le système de traitement des eaux usées au projet Landry

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d’approuver l’achat de 2 pompes submersibles, de l’entreprise Pompex, pour le système de traitement des eaux usées au projet Landry.

Les coûts soumis sont :		
FLYGT DX3069HT-2" Roue 252	4 059,18 \$/ch	8 118,37 \$
POMPE ÉLECTRIQUE SUBMERSIBLE		
1,7 KW/2,3 HP - 3320 TPM		
230V/1PH/60HZ, PRÉCABLÉE 9 MÈTRES		
AWG#4G2,5 + 2 X 1,5		
FLS inclus		
2 BRIDE DE RACCORDEMENT	300,00 \$/ch	600,00 \$
2 TROUSSE DE DÉMARRAGE	206,52 \$/ch	413,03 \$
OPTIONEL		
2 MiniCass (humidité et fuite dans la pompe)	329,00 \$/ch	658,00 \$

Débranchement ET branchement de 2 pompes FLYGT

13 MARS 2018

Les travaux se décrivent sommairement comme suit :

- * Déplacement d'un technicien possédant la formation en espace clos avec unité de service;
- * Débranchement des 2 pompes en place et production d'un rapport de service;
- * Mise en place des 2 pompes Flygt
- * Installation des 2 trousse de démarrage
- * Essai de fonctionnement

Évaluation des coûts :

Déplacement (aller/retour) forfait	349,65 \$
Main d'oeuvre sur place 97.00 \$/hre (nous estimons à 6 heures)	582,00 \$
Total estimé pour l'installation: 931,65 \$	

Pour un montant total de 10 063.05 \$ plus taxes applicables. Cet achat est conditionnel à la compatibilité avec l'installation présente.

L'entreprise CWA avait soumis un autre prix, sans trop d'explications, soit :

Pompe submersible Flygt NP3085 2.2HP 600V, sortie de 3''

Prix : 6 850.00 \$/ch

Vous aurez à approuver la sélection lors de l'acceptation de la commande.

Prévoir approximativement 12 semaines de livraison

Ce prix n'inclut pas : la livraison, l'installation et la mise en route. Nous pourrons faire ces travaux selon notre taux horaire habituel.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2018-03-72 - Résolution approuvant la levée de l'avis de réserve foncière sur le lot 2 711 466 (Projet Landry)

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver la levée de l'avis de réserve foncière sur les lots 2 711 466 et 2 710 922 (Projet Réal Landry inc.).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	

13 MARS 2018

Madame Lise Sauriol, mairesse		
<u>Total</u>	6	

ADOPTÉ

2018-03-73 - Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d’une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1410, rue des Marchands (lot 5 645 668)

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d’approuver la demande de PIIA concernant la construction d’une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1410, rue des Marchands (lot 5 645 668).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
<u>Total</u>	6	

ADOPTÉ

2018-03-74 - Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d’une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1114, rue des Meuniers (lot 5 645 628)

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d’approuver la demande de PIIA concernant la construction d’une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1114, rue des Meuniers (lot 5 645 628).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
<u>Total</u>	6	

ADOPTÉ

2018-03-75 - Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d’une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1210, rue des Aubergistes (lot 5 645 655)

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d’approuver la demande de PIIA concernant la construction d’une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1210, rue des Aubergistes (lot 5 645 655).

Le résultat du vote était le suivant :

13 MARS 2018

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2018-03-76 - Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d’une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1407, rue des Marchands (lot 5 645 719)

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d’approuver la demande de PIIA concernant la construction d’une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1407, rue des Marchands (lot 5 645 719).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2018-03-77 - Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d’une habitation unifamiliale isolée (2 étage) au 1113, rue des Meuniers (lot 5 645 641)

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres présents du Conseil présents d’approuver la demande de PIIA concernant la construction d’une habitation unifamiliale isolée (2 étage) au 1113, rue des Meuniers (lot 5 645 641).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2018-03-78 - Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d’habitations jumelées (1 étage) au 1157 et 1159, rue des Meuniers (lots 5 645 714 et 5 645 715)

13 MARS 2018

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres présents du Conseil, d’approuver la demande de PIIA concernant la construction d’habitations jumelées (1 étage) au 1157 et 1159, rue des Meuniers (lots 5 645 714 et 5 645 715).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2018-03-79 - Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d’une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1216, rue des Aubergistes (lot 5 645 652)

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres présents du Conseil, d’approuver la demande de PIIA concernant la construction d’une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1216, rue des Aubergistes (lot 5 645 652).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2018-03-80 - Résolution approuvant le processus de modification du règlement de zonage relatif à la demande concernant un projet intégré sur le lot 2711 553

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de démontrer une intention favorable à l’implantation d’un projet intégré sur une partie du lot 2 711 553, d’une superficie de 7 122.8 m².

Aucune modification règlementaire ne sera effectuée avant que le Conseil municipal ait accepté le résultat final du projet.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	

13 MARS 2018

Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2018-03-81 - Résolution approuvant la demande de PIIA MODIFIÉE relative au changement de matériaux de revêtement, des ouvertures et accès de la résidence située au 161 rue Principale

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d’approuver la demande de PIIA MODIFIÉE relative au changement de matériaux de revêtement, des ouvertures et accès de la résidence située au 161 rue Principale

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2018-03-82 - Résolution approuvant l’installation d’une 2e pompe submersible ou d’un système d’alerte à la pompe submersible existante au Chalet des Loisirs

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d’approuver l’installation d’une 2e pompe submersible ou d’un système d’alerte à la pompe submersible existante au Chalet des Loisirs, pour contrer le problème de mauvais fonctionnement de la pompe submersible le 2 mars 2018.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

Point 14- 2e Période de questions 20h08

- Entrée en fonction du nouveau terrain de soccer;
- Demande de parution, sur le site Internet, du procès-verbal de la séance du mois avant approbation de celui-ci.

Fin de la période des questions à 20h22.

Point 15 - Prochaine rencontre le 10-04-2018.

13 MARS 2018

2018-03-83 - Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Marc Lamarre, et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour présentés étant tous épuisés, la séance est close. 20h23.

Lise Sauriol, mairesse

Jean-Pierre Cayer, dir, gén./sec.-trés.

✍✍